



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 53521

Texte de la question

M. Laurent Grandguillaume attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la réduction du financement pour l'année 2014 de la convention pluriannuelle d'objectifs des éclaireuses et éclaireurs de France. Les éclaireuses et éclaireurs de France sont la branche laïque du scoutisme français. Fondé en 1911, ce mouvement est ouvert à tous sans distinction d'origines, de situation sociale ou de convictions philosophiques et religieuses. Il est reconnu d'utilité publique depuis 1925 et porte une tradition liée à l'idéal républicain et laïque. La réduction annoncée de son financement remet en cause l'ensemble de ses interventions, notamment au sein des écoles, comme la formation des délégués de classe, l'accueil de classes transplantées ou encore les ateliers d'éducation à la paix et la non-violence. En outre, la remise en cause de son financement empêchera la participation des membres des éclaireuses et éclaireurs de France, auprès de nombreuses collectivités locales, au projet de refondation de l'école. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour pérenniser les missions des éclaireuses et éclaireurs de France.

Texte de la réponse

L'association des Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF) est un mouvement de scoutisme laïque qui permet à des enfants d'accéder à des vacances et des loisirs éducatifs. Son action en complémentarité de l'école est reconnue par l'agrément de l'éducation nationale et par une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), qui a été renouvelée pour la période 2014-2016. Ce renouvellement intervenu en avril 2014 témoigne de la reconnaissance de l'engagement des EEDF en faveur de la réduction des inégalités, et des valeurs de solidarité, de laïcité et d'éducation à la citoyenneté portées par ce mouvement, valeurs auxquelles le ministère chargé de l'éducation nationale est fortement attaché. Cependant la situation actuelle de contrainte budgétaire a conduit le ministère à réévaluer son soutien afin de trouver le juste équilibre entre les besoins exprimés par l'association et les moyens disponibles pour faire fonctionner au mieux l'école de la République en termes de crédits d'intervention. Dans ce contexte, les crédits dévolus aux associations ont été concentrés sur les projets associatifs les plus directement en lien avec l'école. Les actions éducatives des EEDF étant largement centrées sur les temps de loisir et les activités extra-scolaires, le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été réévalué. Compte tenu des difficultés que ce recentrage de moyens peut induire sur l'activité de cette association dont le financement de l'Etat constitue une part importante de l'ensemble des ressources, la baisse de la subvention a été contenue : 35% (par rapport aux montants effectivement versés au titre de la précédente CPO), au lieu des 50% initialement envisagés. Le montant de la subvention accordée s'élèvera donc pour la période 2014-2016 à 2 100 000 euros, ce qui fait toujours de l'éducation nationale le premier soutien du mouvement des Éclaireuses Éclaireurs de France.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Grandguillaume](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53521

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3305

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1586